

Direction Territoriale
du Bassin de la Seine
Loire aval

Service Territorial Marne

Bureau des Affaires
Générales et Domaniales

Gestion Domaniale

Meaux, le 18 août 2026

**A l'attention de Madame ou
Monsieur le Maire des communes
mouillées**

Objet : Incidence des chômages programmés sur la hauteur des biefs d'Azy-sur-Marne, de Charly-sur-Marne, de Méry-sur-Marne et de Courtaron
Affaire suivie par : Pôle domaine
Courriel : uti.marne@vnf.fr
Copie : OFB, DRIEAT, DREAL, DDT et EPCI

Madame, Monsieur,

Des travaux annoncés sur la Marne et figurant à la carte des chômages 2026, publiée par VNF, vont démarrer du 21 septembre 2026 au 25 octobre 2026 inclus.

La hauteur des biefs concernés sur la Marne sera modifiée de la manière suivante :

- **Bief de Azy-sur-Marne : du 21/09/2026 au 25/10/2026 inclus** le niveau du plan d'eau sera abaissé de -0,60 m ;
- **Bief de Charly-sur-Marne : du 21/09/2026 au 25/10/2026 inclus** le niveau du plan d'eau sera abaissé de -1,80 m ;
- **Bief de Méry-sur-Marne : du 21/09/2026 au 25/10/2026 inclus** le niveau du plan d'eau sera abaissé de -1,80 m ;
- **Bief de Courtaron : du 21/09/2026 au 25/10/2026 inclus** le niveau du plan d'eau sera abaissé de -0,80 m.

Le niveau de ces plans d'eau sera abaissé progressivement du 21/09/2026 au 27/09/2026 inclus, puis relevé progressivement du 19/10/2026 au 25/10/2026 inclus.

Seront publiés par avis à la batellerie une restriction à la navigation sur le bief d'Azy-sur-Marne, ainsi qu'un arrêt à la navigation et une interdiction de stationner sur les biefs de Charly-sur-Marne, de Méry-sur-Marne et de Courtaron.

Pour ces motifs, je vous invite à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre vos biens à l'abri de tout désagrément éventuel pouvant être occasionné par cette situation, et vérifier les installations hydrauliques qui pourraient être impactées par la variation des niveaux d'eau observée dans ces biefs.

Nous transmettons cette information à tous les usagers de la voie d'eau impactée notamment aux habitants des bateaux logements situés sur votre commune afin que les mesures d'amarrage de leur bateau soient mises en œuvre et sécurisées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marine BOUET ERBIN
Cheffe du ST Marne

VNF - ST Marne
Rue des Trinitaires - Barrage de la Marne - 77100 MEAUX CEDEX
T. +33 (0)1 60 24 76 76 F. +33 (0)1 64 33 57 16 uti.marne@vnf.fr